

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 03 FÉVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Construction de vestiaires foot – acte de sous-traitance lot 2.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance de l'entreprise SOCAMIP à l'entreprise ANKA Construction pour les travaux de maçonnerie parpaing avec ouvrages béton armé intégrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter en qualité de sous-traitant l'entreprise ANKA Construction
- De définir les prestations sous-traitées : travaux de maçonnerie parpaing avec ouvrages béton armés intégrés.
- D'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant l'entreprise ANKA Construction
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance et à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Aménagement des rues du Gô et Traversière – actes de sous-traitance lot 1 Voirie et réseaux divers et lot 2 Assainissement.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance du groupement EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST (mandataire) – HALARY TP (co-traitant) à l'entreprise SOTEC pour les travaux de voirie et d'assainissement dans les rues du Gô et Traversière.

Ces actes annulent et remplacent la déclaration de sous-traitance faite sur l'acte d'engagement au moment de la remise des offres et sur laquelle le montant sous-traité n'avait pas été précisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter en qualité de sous-traitant l'entreprise SOTEC
- De définir les prestations sous-traitées : travaux d'assainissement.
- D'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant l'entreprise SOTEC
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance et à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Convention de mise à disposition de service avec la Communauté de Communes ELAN pour l'assainissement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à passer avec la communauté de communes ELAN pour la mise à disposition d'une partie des moyens dont elle dispose pour l'assainissement des eaux usées.

Cette convention a pour but de définir les modalités de collaboration entre la Commune de Nantiat et la communauté de communes ELAN (mise à disposition du matériel et engagement financier pour l'entretien des espaces verts).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer la convention ci-jointe avec la communauté de communes ELAN, précise que les interventions seront effectuées uniquement sur le territoire de la Commune de Nantiat.

Participation au séjour à l'étranger pour les élèves du collège Maryse Bastié.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le collège Maryse Bastié de Nantiat sollicite chaque année la Commune pour une participation financière pour des séjours à l'étranger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière de 35 € par enfant habitant la Commune concernée par ces séjours à l'étranger (Angleterre – Espagne)

Cette participation sera versée à l'issue du séjour sur présentation de la liste des élèves établie par l'établissement.

Cession de terrain à la Société Immobilière SASU AUPETIT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société immobilière SASU AUPETIT sise à Nantiat 17 rue du collège, envisage l'acquisition partielle de la parcelle cadastrée section AP 89 pour une superficie de 1 660 m² appartenant à la commune. Cette acquisition est faite dans le but d'accroître l'activité de la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de céder à la Société immobilière SASU AUPETIT une partie de la parcelle cadastrée section AP 89 pour une superficie de 1 660 m²
- Cette cession sera consentie pour un prix fixé à 10 euros le m² et les frais annexes afférents à cette vente (géomètre, notaire ...) seront à la charge de la société immobilière SASU AUPETIT.
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents pouvant intervenir dans cette affaire.

Étude de sol – travaux isolation du gymnase « LE DAC ».

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'analyse des offres pour la réalisation des sondages de sol pour les travaux d'isolation du gymnase « Le Dac ».

La société retenue est l'agence ALPHA BTP située 17 rue Mignet à LIMOGES (87). Cette offre correspond en tout point au cahier des charges. Les prix pratiqués sont cohérents. Les sondages tarières seront descendus à 6 m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité entérine les décisions prises et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Avenants 2 pour le marché chaufferies bois et réseaux de chaleur – lot 1 VRD Terrassement et lot 5 (Chauffage – chaudière bois et périphéries – chaudière fioul – hydraulique – électricité réseau de chaleur).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir deux avenants pour le marché concernant la création de deux chaufferies biomasses et réseaux de chaleur – lot 1 VRD Terrassement et lot 5 Chauffage – chaudière bois et périphéries – chaudière fioul – hydraulique – électricité réseau de chaleur.

Les présents avenants ont pour objet la réalisation de tranchées supplémentaires afin de passer des réseaux pour les futurs travaux sur le gymnase et les vestiaires (alimentation de la sous-station de chauffage, de la salle de billard, des vestiaires, et afin de s'adapter au cheminement imposé dans le cadre des travaux de l'EHPAD ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine les décisions prises et autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Travaux isolation gymnase - Scan 3D de la charpente.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de réaliser une capture 3D de la charpente du gymnase pour la réalisation des travaux d'isolation.

La société retenue est l'agence C.I.D Captures et diagnostics située 12 Eugène Chevreul à POITIERS (87) .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité entérine les décisions prises et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.